



Commune de Vully-les-Lacs
Publication communale
No 03 – 18

• **Plantes envahissantes – néophytes**

On appelle plante **néophytes invasives**, une plante exotique particulièrement envahissante introduite dans notre environnement naturel. De telles plantes se répandent rapidement au détriment de nombreuses espèces indigènes.

La prolifération de certaines espèces provoque des perturbations pouvant nuire directement à l'homme : à sa santé (allergie), à son porte-monnaie (coûts de lutte obligatoire légalement) et à son environnement (déstabilisation de berges, envahissement de surfaces).

Le site <https://www.infoflora.ch/fr/neophytes/listes-et-fiches.html> vous donnera toutes les informations nécessaires, ainsi que la liste noire de ces plantes.

Pour rappel, selon le règlement sur la protection des végétaux (RPV), il est obligatoire, sur le territoire cantonal de lutter contre :

- Chardon des champs
- Cirse vulgaire
- Cirse laineux
- Folle avoine

• **Horaires CFF et lignes de bus 2019**

Les horaires CFF et lignes de bus 2019 entreront en vigueur le 9 décembre 2018. Ces nouveaux horaires seront mis en consultation du 28 mai au 17 juin 2018.

Ils seront consultables durant les dates ci-dessus sur le site Internet suivant :

www.tableaux-horaires.ch

M. Blaise Clerc, Syndic et en charge du dicastère des transports et de la mobilité, se tient à votre entière disposition pour tous renseignements complémentaires, à l'adresse courriel suivante : b.clerc@vully-les-lacs.ch.

• **Rapport de gestion 2017 de la Municipalité**

Le rapport de gestion 2017 de la Municipalité a été présenté lors du dernier Conseil communal le 24 avril 2018.

Ce document est à disposition de tous sur le site Internet sous la rubrique « Municipalité ».

Il est possible d'en obtenir un exemplaire sur demande auprès du bureau communal.



- **Tonte gazon – Respectez les horaires !**

Concernant l'emploi d'appareils bruyants, notamment les tondeuses à gazon, nous vous rappelons ci-dessous l'art. 67 du règlement de police.

Nous vous remercions par avance d'en prendre bonne note.

Art. 67 :

¹ Au sens du présent règlement sont, jours de repos publics, les dimanches et les jours fériés légaux et usuels, soit les 1^{er} et 2 janvier, le Vendredi Saint, le Lundi de Pâques, l'Ascension, le Lundi de Pentecôte, le 1^{er} août, le Lundi du Jeûne fédéral et Noël (25 décembre).

² Pendant les jours de repos publics sont interdits les travaux extérieurs et intérieurs bruyants.

³ Tout bruit de nature à troubler la tranquillité et le repos d'autrui est interdit :

- a) Entre 20h00 et 07h00, ainsi que les jours de repos publics,
- b) Entre 12h00 et 13h00 ainsi que le samedi avant 9h00 et après 18h00.

- **Places de co-voiturage**

Nous vous rappelons l'existence de places de co-voiturage, à savoir :

- 3 places à la gare routière de Salavaux
- 3 places à l'ancien terrain de football de Villars-le-Grand.
-

Vous trouverez plus d'informations sur le co-voiturage sur le site Internet www.frimobil.ch.

- **Usurpation du nom de la Commune de Vully-les-Lacs**

La Commune a été avisée, à plusieurs reprises, d'appels téléphoniques aux entreprises de notre Commune afin de leur vendre des encarts publicitaires avec le soutien des autorités communales.

La Municipalité tient à préciser qu'elle n'a jamais favorisé ou mandaté une agence publicitaire et qu'à l'avenir, elle ne le fera pas non plus.

Comme il est très difficile d'identifier ces personnes mal intentionnées, la Municipalité ne peut que rendre attentive toute personne qui serait démarchée au nom des autorités communales de faire preuve de bon sens et de vérifier la véracité de leurs dires.

- **Cartes journalières CFF et LNM**

Rappel :

le bureau communal dispose de deux abonnements journaliers pour les transports CFF au prix de

Fr. 40.— pour les habitants de la Commune et

Fr. 45.— pour les habitants hors Commune

Nous disposons également de **6 cartes journalières** de la LNM (cartes bateau), en partenariat avec d'autres communes, au prix de **Fr. 15.--**.

Une carte journalière « bateau » permet à une personne adulte de naviguer à bon prix avec ses enfants et les vélos sur les bateaux de la LNM des 3 lacs (courses horaire uniquement).